

Procès-verbal du Conseil d'école n° 1

Participants

- Présidente : Madame Isabelle Oudart, directrice de l'école enseignant au CP le lundi et le mardi
- Enseignants : Madame Mazérat (Grands), Monsieur Mourrain (le lundi et le mardi) et Madame Berhil le jeudi et le vendredi (CE1), Madame Jacquet (CM2), Madame Charreyron (le jeudi et le vendredi au CP), Madame Ylan (MS), Madame Lasry (MS/GS), Madame Warendeuf (enseignante remplaçante Ce2), Madame Martins (CE1/CE2), Monsieur Poinot le mardi (CM1)
- Représentants des parents d'élèves titulaires : Madame Ogouchi, Madame Bottero, Madame Raud, Madame Elkhartoufi, Madame Mbemba, Madame Tchetnya, Madame Aoustin, Monsieur Fédière, Monsieur Benyettou,
- Représentants de la municipalité : Monsieur Boëdec (Maire), Monsieur Kecheroud (adjoint), Monsieur Haussois (coordinateur CLAE), Monsieur David (responsable service scolaire)
- Responsable du CLAE Jules Verne : Madame Rasany Maniseng (Nina)

Absents excusés :

Madame Cornière (CM1 le lundi, jeudi et vendredi) et Madame Trahot (PS)

Secrétaire de séance : Madame Mazérat

Le conseil d'école commence par un tour de table pour que chacun se présente et signe la feuille d'émargement.

Les points de l'ordre du jour concernant la municipalité ont été traités en priorité, les représentants de la municipalité devant ensuite participer à d'autres conseils d'école.

Points à l'ordre du jour :

- **Vie scolaire :**
 - *Règlement intérieur à voter*

Le projet de règlement intérieur a été élaboré selon le règlement intérieur départemental « type ». Il a été transmis aux parents d'élèves avant le Conseil d'école afin qu'ils en prennent connaissance et donnent leur avis.

Après clarification de quelques points, il est voté à l'unanimité.

Il sera transmis rapidement aux familles qui devront attester d'en avoir pris connaissance.

- *Présentation synthétique du projet d'école 2017-2020*

Pour information : La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définit « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux » (circulaire du 15 février 1990). C'est un projet pédagogique centré sur l'élève et ses apprentissages prenant en compte les nouvelles orientations de l'école primaire (mise en place des cycles, compétences à acquérir et programmes officiels) et qui a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale. Il est élaboré pour une durée de 3 ou 4 ans, sur la base de l'analyse des évaluations réalisées dans l'école.

Par manque de temps, le projet d'école n'est pas présenté dans son ensemble. Madame Oudart en rappelle les axes prioritaires déclinés dans des « fiches actions » :

1^{er} domaine : ETABLIR UNE LIAISON INTERCYCLES ET INTERDEGRES :

- Harmoniser les méthodes pour un meilleur suivi des élèves
- Construire des références et outils communs
- Liaison CM2/6^{ème},

2^{ème} domaine : APPRENDRE à COMPRENDRE

- Compréhension de l'écrit du cycle 1 au cycle 3,
- Des outils pour comprendre et construire le nombre du cycle 1 à 3,

3^{ème} domaine : VIVRE ENSEMBLE

- Favoriser le bien-vivre à l'école : EPS, EMC
- Des projets interdisciplinaires : plantations, jardin des 5 sens, 100 jours

Les fiches actions seront transmises aux représentants de parents afin qu'ils en prennent connaissance.

Parallèlement, la municipalité participe au financement de projets d'activités. Cette année, Monsieur Kecheroud annonce qu'elle subventionnera 100 % des demandes faites (1 147 €), ce dont tout le monde la remercie.

○ *Présentation des actions et événements festifs sur l'école cette année*

Depuis son ouverture, l'école organise des goûters qui servent de points de rencontre aux familles. C'est également l'occasion de pénétrer dans l'école et de voir des productions d'élèves. Pour les 100 jours, les familles sont également invitées à produire quelque chose.

- Dates des événements 2019/2020 : des dates à retenir

Le 13/12/2019 : Goûter du Solstice d'hiver : Les familles apportent des boissons et des gâteaux pour un partage convivial. L'école fournit les gobelets, les assiettes etc. On expose des réalisations faites sur le thème, et il peut y avoir une vente de petits objets.

03/04/2020 : Goûter des 100 jours : Sur le même principe, mais le thème est le nombre 100 dans le cadre de « chaque jour compte ». Dans les classes, on compte les jours de classe. Le 100^{ème} jour est consacré au nombre 100 : défis mathématiques, œuvres d'arts plastiques etc. Les familles sont invitées à réaliser quelque chose qu'ils apportent le jour du goûter pour l'exposition.

26/06/2020 : Fête de fin d'année.

Elle se fait en liaison avec le CLAE, avec la participation de toutes les bonnes volontés.

➤ **La coopérative** : le point sur les comptes

La cotisation OCCE a coûté 537,60€. L'affiliation OCCE garantit un contrôle des comptes et une assurance supplémentaire pour les activités scolaires.

Le solde au 1^{er} septembre était de 4 150,00€ (avant la levée de coopérative).

Le rôle de la coopérative est de permettre le financement de projets pédagogiques et éducatifs, et de réduire le coût des sorties pour les familles. La coopérative a permis, depuis le début de l'année de financer divers projets de classes (cotisation pour le projet des CM2, achat pour le projet jardin en maternelle, achat de pinces à linge pour la Grande Lessive, participation au financement du théâtre...).

Nous allons bientôt procéder à la première levée de coopérative pour 2019-2020.

➤ **Aménagements en attente** (sécurisation des fenêtres, aménagement de la réserve, lignes de cour)

Madame Oudart remercie la municipalité pour les travaux effectués à sa demande, notamment la pose d'une sonnerie pour marquer la fin des récréations, et la pose de rideaux occultants sur toute la façade nord de l'école.

L'équipe enseignante d'élémentaire rappelle qu'elle trouve que les fenêtres donnant sur l'avenue Louis Hayet ne sont pas sécurisées car elles s'ouvrent en grand et les poignées sont à portée de main des élèves. La municipalité explique que pour les services de sécurité, on ne peut pas bloquer les fenêtres. On rappelle que l'on demande la pose d'entrebâilleurs.

Aménagement de la réserve en élémentaire : la pose d'étagères est toujours en attente, et les choses commencent à s'accumuler. Monsieur Clément dit que c'est une question de budget ; en attente.

Les parents demandent à ce que la cour d'élémentaire soit aménagée. La directrice rappelle qu'elle demande le traçage des lignes de cour (marquage au sol) depuis l'ouverture de l'école.

La mairie précise qu'il existe un temps entre la prise de décision et la réalisation car il n'y a pas qu'une seule école. Jules Verne sera inscrit au prochain planning donc en 2020, aux beaux jours, à partir de mars. Les parents précisent qu'ils seront vigilants.

➤ **Vie scolaire :**

- *L'organisation des moyens de remplacement*

La directrice rappelle le fonctionnement quand un enseignant est absent :

Dès qu'elle est prévenue, elle alerte l'Inspection départementale de cette absence et de la classe concernée. L'Inspection Départementale gère les enseignants remplaçants de la circonscription : il y a 17 postes de remplaçants potentiels pour Cormeilles et Franconville. L'assistante de l'Inspecteur l'informe sur les disponibilités. Quand tous les remplaçants sont déjà en poste, elle lance un appel aux circonscriptions voisines pour leur demander si elles disposent de remplaçants disponibles. Si c'est le cas, le remplaçant est alors envoyé à l'école.

Elle précise que le fait que le Val d'Oise présente des difficultés à recruter des enseignants titulaires et remplaçants et la réduction des dépenses publiques expliquent le déficit de personnels.

- *L'inclusion des enfants à besoins particuliers : organisation et procédures*

L'école est inclusive, c'est-à-dire qu'elle est légalement dans l'obligation d'accueillir tous les enfants qui en font la demande, quel que soit leur handicap.

Quand un enfant présente de gros problèmes d'apprentissage et/ou de comportement, la directrice réunit une Equipe éducative composée de l'enseignant-e, de la famille, de la psychologue scolaire et d'elle-même afin d'envisager le meilleur moyen de remédier aux difficultés. Certains enfants « à besoins particuliers » relèvent de la MDPH (maison du handicap). Dans ce cas, la famille doit faire une demande argumentée et documentée (bilans orthophoniques ou psychologiques etc.) de reconnaissance de handicap afin de mettre en place un PPS (projet personnalisé de scolarisation), avec ou sans AVS (auxiliaire de vie scolaire). Une fois le dossier traité (ce qui peut prendre plusieurs mois), la directrice reçoit une notification spécifiant les conditions de scolarisation de l'enfant concerné, et éventuellement le temps d'AVS dont il disposera. Une ESS (équipe de suivi de scolarisation) est alors réunie avec les différents partenaires de soin afin de mettre en place les préconisations.

Les délais d'attente sont très longs, et le département peine à recruter des AVS. Certains enfants sont donc accueillis à l'école sans AVS, ce qui met parfois en difficulté les enseignants.

Les parents vont faire un courrier concernant les manques de moyens quant aux remplacements et aux inclusions d'enfants à besoins particuliers.

- *Entrées et sorties pendant le temps scolaire (pas de gardien)*

Les parents demandent un gardien pour pallier aux difficultés d'ouverture et fermeture des portes quand des élèves ont des rendez-vous en extérieur, ou arrivent en retard. Monsieur le Maire explique qu'il ne peut financer le gardiennage des écoles, donc il n'y a pas de gardien.

On rappelle qu'il y a déjà eu suppression des postes d'aides administratives des directeurs auparavant payées par l'état, et que le fait qu'ils soient seuls, sans concierge ni personnel administratif pour tout gérer rend la mission des directeurs très compliquée.

- *Possibilité d'avoir une dotation de crédits supplémentaire pour Jules Verne, école récente ?*

Les budgets sont prévus en fonction des effectifs en décembre de l'année précédente. Quand il y a des ouvertures de classe, on ajoute 1000€ par nouvelle classe. Donc, pour Jules Verne, le budget est de 36 euros par élève, calculé sur les 178 élèves présents en décembre 2018. S'y ajoutent un forfait de 1000 € par nouvelle classe. (Les effectifs à ce jour sont de 246 élèves, et de nouvelles arrivées en cours d'année sont prévues.) Ce budget finance l'achat des manuels scolaires de chaque classe, le papier, la peinture, les jeux de maternelle, le matériel didactique, les fournitures de toute sorte, les ramettes de papier etc. Un autre budget de 2000 € a été alloué à l'achat de matériel : structure de motricité pour la maternelle (très cher), plastifieuse, ballons, chasubles etc.

➤ **Vie périscolaire:**

- Les effectifs à la cantine et au CLAE, le ratio adultes/enfants

La fréquentation est en moyenne de 108 élèves en élémentaire et 90 en maternelle.

Sur le temps de cantine, les parents ont eu le retour de temps d'attente longs. Nina réexplique le fonctionnement du self :

- En élémentaire, les enfants de CP mangent en premier en septembre et octobre. Comme ils ne sont pas habitués, cela prend un peu de temps. A partir de novembre, les élèves mangent par roulement, selon leur envie, quand les tables se libèrent.

En maternelle, il y a 2 services de 45 minutes. Les enfants sont servis à table par les Atsem. La mairie essaie de tendre vers un ratio d'un adulte pour 24.

La municipalité propose aux parents de venir assister à un service pour voir comment cela se passe, ce qui correspond à leurs attentes.

Mme Oudart précise que des enseignantes, sur leur temps de pause du midi, bénévolement et sur la base du volontariat, participent au coucher des petits après le 1^{er} service, car il n'y a qu'une seule Atsem de disponible pour coucher tous les enfants. Les parents soulignent qu'il n'est pas normal que les enseignantes prennent sur le temps de pause pour pallier au problème d'un manque de personnel municipal. La Mairie précise que ces difficultés sont dues à la loi de Juin 2019 sur la scolarité obligatoire dès 3 ans qui accroît le nombre de petites sections à la sieste. Madame Oudart précise que cette loi implique aussi que les enfants soient couchés plus tôt, juste après leur repas, afin d'avoir le maximum de temps de classe dans une journée.

Monsieur le Maire explique que les réductions de budget imposées aux communes par suppression de subventions (- 2 millions par an) empêchent toute augmentation du personnel municipal.

- *CLAE du soir et du matin :*

- Inquiétude des parents quant au ratio adultes/enfants : la mairie rappelle qu'il n'y a pas de taux d'encadrement. L'objectif visé sur le périscolaire c'est 1 pour 15.

Les parents posent la question de l'occupation des élémentaires au CLAE le soir, proposent des jeux de société. Nina précise qu'elle préfère que les animateurs proposent des activités de groupe. Elle précise aussi que les enfants ne prenant pas soin du matériel et des jeux qu'on leur prête (pièces perdues ou prises, feutres non rebouchés etc.), elle ne sort pas tout le matériel car le budget n'est pas étirable à l'infini.

Les parents proposent d'essayer de faire quelque chose pour signaler que l'instruction obligatoire à 3 ans demandent des réorganisations structurelles.

- Les dotations en matériel pour le CLAE

Les parents proposent de faire un appel pour des jeux ou autres car ils ont des retours sur un manque de matériel. Nina dit que son budget est suffisant. Si les parents veulent faire des dons, cela peut être du matériel de recyclage (chutes de papier, papier WC, boîtes de mouchoirs etc.).

Le Conseil d'école est clôturé à 20h25.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 9 février 2018

*La Secrétaire de séance
Madame Mazérat*

*La Présidente
Madame Oudart*